[Traduction]

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE LA RÉDUCTION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, qui sait pertinemment et devrait avouer à la Chambre et aux Canadiens que le pétrole brut domestique est offert aux raffineurs à un prix équivalent à 75 p. 100 ou moins du cours mondial, alors que le prix au détail est supérieur à ce cours. Cette situation est attribuable principalement à l'énorme taxe fédérale de 14.4c. le litre ou 60c. le gallon environ. Le consommateur pourrait payer moins, si le gouvernement fédéral était moins gourmand. Pourquoi le ministre ne s'ajuste-t-il pas à la réalité mondiale et ne recommande-t-il pas à ses collègues du cabinet une réduction des lourdes taxes fédérales imposées sur le prix de l'énergie, afin de donner un répit aux consommateurs canadiens?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, comme je l'ai dit à bien des reprises, l'entente conclue avec le gouvernement albertain en septembre 1981 prévoyait que les Canadiens devaient bénéficier d'un prix inférieur au cours mondial. C'était là l'objectif du gouvernement à l'époque.

Or, une fois signée cette entente avec le gouvernement albertain et les autres provinces productrices, les gouvernements provinciaux ont décidé d'imposer une taxe sur la valeur qui a privé les consommateurs des avantages offerts par le programme énergétique. Je tiens à dire publiquement que je comprends fort bien le point de vue du premier ministre Lougheed. car, à l'époque, l'entente entre le gouvernement fédéral, les provinces productrices et les gouvernements provinciaux portait sur les droits pouvant être perçus sur le baril de pétrole. Or, par la suite, les provinces consommatrices ont ajouté une taxe proportionnelle très importante, à tel point qu'au Québec, par exemple, le gouvernement provincial tire plus de recettes du pétrole provenant de l'Alberta que le gouvernement albertain lui-même. Les objections de M. Lougheed sont donc fondées dans ce cas-là, et je veux en discuter avec lui. Par contre, l'entente prévoyait également que le prix du pétrole augmenterait ou diminuerait en fonction du cours mondial, et c'est là la question dont nous débattons avec l'Alberta à l'heure actuelle.

• (1500)

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources refuse de reconnaître que le consommateur de pétrole et d'essence ne profite pas de l'entente sur les prix pétroliers conclue avec l'Alberta, à cause des taxes fédérales de près de 65c. le gallon. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas la franchise de dire carrément aux Canadiens pourquoi le gouvernement refuse de réduire l'impôt fédéral, afin de tenir compte du cours mondial?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, sur chaque litre d'essence vendu en Ontario à l'heure actuelle, le gouvernement fédéral reçoit 21 p. 100 du prix et le gouvernement ontarien 30 p. 100, alors que le gouvernement albertain, le producteur, le

Travaux de la Chambre

distributeur et le raffineur se partagent le reste, les deux derniers se taillant la part du lion. Ainsi, le gouvernement ontarien, qui n'a rien à voir avec cette entente touche 9 p. 100 de plus que le gouvernement fédéral.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Lewis: Madame le Président, je voudrais demander au leader parlementaire du gouvernement de nous donner une idée des travaux de la Chambre pour le reste de la semaine et pour la semaine prochaine.

M. Pinard: Commençons par le programme de demain, madame le Président. Nous devons entamer un débat dans un certain délai sur les objections aux rapports des différentes commissions, conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales. Nous n'avons pas le choix, il faudra amorcer ce débat demain. Demain, nous commencerons par étudier les quatre objections inscrites au *Feuilleton* pendant une heure au maximum, comme je l'ai dit à mes collègues hier. Si après une heure, le débat n'est pas terminé, les députés de ce côté-ci de la Chambre accepteront de continuer le débat à une date qui sera fixée ultérieurement.

Vous vous souvenez sans doute qu'en 1976, les partis avaient décidé d'un commun accord de commencer le débat pendant cinq minutes, puis de l'ajourner à plus tard, mais puisqu'il n'existe pas d'entente analogue cette année, nous devons commencer le débat, nous n'avons pas le choix. Nous voulons que ce débat dure une heure, puis après une heure, le débat sera ajourné à une date ultérieure, qui sera fixée par les partis.

Après cette heure de débat, nous mettrons en délibération un projet de loi qui doit être présenté aujourd'hui et qui passera par toutes les étapes, c'est du moins ce que nous espérons. Il s'agit d'un projet de loi relatif à la loi sur les prêts aux petites entreprises tendant à permettre aux petites entreprises d'obtenir des prêts après le 30 mars. S'il est approuvé avant la fin de la journée, nous passerons ensuite à l'étude du projet de loi C-136 à l'étape du rapport; il s'agit d'un projet de loi à caractère budgétaire.

[Français]

Madame le Président, en ce qui concerne les travaux de la semaine prochaine, je signalerai à la Chambre que lundi sera une journée de l'opposition, ce sera la dernière de cette période des travaux des subsides. Je réponds là à une inquiétude exprimée par le leader parlementaire progressiste conservateur qui ne voulait pas vendredi de la semaine prochaine; alors, par courtoisie, je veux bien l'accommoder cette fois et consentir à désigner cette journée lundi. De plus, nous aurons un ou plusieurs votes à la fin de la journée lundi. Mardi, nous allons étudier l'étape du rapport du projet de loi C-143 dont on aura le rapport dans quelques instants et qui concerne une autorisation d'emprunt demandée par le gouvernement. Mercredi est une journée réservée aux députés, comme on le sait. Jeudi, nous allons continuer le débat sur le projet de loi C-139 qui concerne la loi de l'impôt sur le revenu qui sera étudié en troisième lecture à ce moment-là, et si nous n'avons pas terminé ce débat jeudi, j'espère que nous pourrons le compléter vendredi